

# Bulletin n° 1

## Conseil régional de l'Ordre des Pédicures -Podologues

17 rue Dhavernas, appt 2  
80000 AMIENS

tel : 03 22 47 44 20 fax : 03 22 47 46 90

Email: [contact@picardie.cropp.fr](mailto:contact@picardie.cropp.fr)

### EDITO

Il y a tout juste un an vous vous prononciez massivement pour élire vos conseillers régionaux. Cette mobilisation va nous permettre de rester acteurs des principales évolutions de notre profession.

C'est au nom de tous les élus, titulaires et suppléants, que je vous remercie de nous avoir exprimé votre confiance.

En juin 2006 c'était au tour des conseillers nationaux d'être élus. Ils se sont réunis dès Juillet pour dresser la mise en place de notre structure ordinaire, élire un Bureau national et créer les premiers liens entre les Conseils régionaux et le Conseil national.

La première décision a été un signe fort, celui de nommer les membres de la commission permanente « éthique et déontologie » dont la mission est de rédiger le Code de déontologie et de l'adapter au fil du temps aux besoins et évolutions de notre profession.

C'est en référence permanente à ce texte que vos conseillers régionaux vont examiner vos interrogations, vos demandes, vos plaintes, et veiller au respect des bonnes pratiques professionnelles.

En Octobre 2006, l'installation officielle de l'Ordre, en présence du Ministre de la Santé Xavier Bertrand, nous a donné le feu vert pour notre installation concrète. Nous nous sommes aussitôt attachés à trouver un local où siéger, effectuer toutes les démarches administratives, procéder au recrutement d'une secrétaire administrative...

Notre secrétariat est donc en place depuis le 1<sup>er</sup> Mars 2007, et vos appels sont déjà nombreux, convergeant souvent sur les mêmes inquiétudes. Vos premières plaintes nous sont déjà parvenues, qui justifient l'urgence de la publication de notre Code de déontologie.

Une des premières décisions de notre Conseil régional fut de nommer la Commission de Conciliation qui est déjà activée sur plusieurs dossiers à ce jour. Sa mission est de tenter de résoudre les différends entre confrères et de leur éviter des procédures coûteuses et pénibles.

Désormais vous allez recevoir tous les trimestres des informations, des conseils et des recommandations par deux moyens de communication : un bulletin national intitulé « Repères » et un bulletin régional dans lequel nous nous efforcerons d'aborder des sujets plus proches.

Le Conseil régional a confié à nos deux plus jeunes élus le soin d'organiser ce bulletin de liaison dans lequel vous pourrez témoigner d'expériences professionnelles.

Je me réjouis d'être à la tête d'une équipe soudée, disponible et déterminée à répondre à vos attentes.

Xavier NAUCHE



## Conseillers régionaux titulaires

**Foucault  
Odile**  
trésorière

**Morra  
Frédéric**  
vice  
président

**Gagé  
Lionel**

**Nauche  
Xavier**  
Président

**Lepetz  
Sabine**

**Bertin  
Virginie**

### Secrétaire administrative

**Wlodarczyk Julie**



### Permanence:

lundi de 14h à 18h

mardi de 9h à 12h

mercredi de 9h à 12h et de 14h à 16h

jeudi de 9h à 12h

vendredi de 13h30 à 16h30

## Résultat des élections régionales du 18 mai 2006:

121 suffrages, 4 nuls, 50% de votes

	nombre de voix	durée du mandat*
<u>Titulaires</u>		
Nauche Xavier	85	2 ans
Foucalt Odile	76	6 ans
Morra Frédéric	75	2 ans
Bertin Virginie	70	6 ans
Lepetz Sabine	66	4 ans
Gagé Lionel	56	4 ans

### Suppléants

Remond Alexandre	54	2 ans
Guérin Thomas	54	6 ans
Gamiette Lucette	49	2 ans
Corniquet Isabelle	35	4 ans
Djordjian Jean-François	29	4 ans

\* Pour la mise en route, la durée des mandats a fait l'objet d'un tirage au sort

### Bureau régional

**Président :** Xavier Nauche  
**Vice-président :** Frédéric Morra  
**Trésorière :** Odile Foucalt

### Commission de conciliation

Xavier Nauche  
Odile Foucalt  
Frédéric Morra

La région est représentée au niveau du Conseil national par : Xavier Nauche (titulaire), Odile Foucalt (suppléante) et Frédéric Morra (suppléant)

Xavier Nauche est élu secrétaire adjoint du Bureau national et rapporteur de la commission éthique et déontologie dont le 1er travail est la rédaction du Code de déontologie

## Rubrique information

Conseil régional de Picardie  
renouvelé par 1/3 tous les 2 ans  
6 titulaires + 5 suppléants

Commission de conciliation  
3 titulaires dont le président

En cas de litiges

En cas d'échec, appel

Chambre disciplinaire de 1ère instance  
2 titulaires + 2 suppléants + 1 magistrat

En cas d'échec, appel

Conseil national  
15 titulaires + 15 suppléants

Chambre disciplinaire de 2ème instance  
3 titulaires + 3 suppléants + 1 magistrat

En cas d'échec, appel

Conseil d'Etat

Le Conseil régional assure les fonctions de représentation de la profession dans la région.

Il exerce, sous le contrôle du conseil national, les attributions générales de l'ordre

- statue sur les inscriptions au tableau
- diffuse auprès des professionnels les règles de bonnes pratiques

Il peut créer des actions d'évaluation des pratiques des professionnels en liaison avec le conseil national et la HAS

Il doit examiner les contrats et avenants à objet professionnel pour vérifier leur adéquation avec le Code de déontologie

Il veille à l'observation par tous les professionnels des droits, devoirs et obligations

Il autorise le Président à agir en justice et gérer des biens pour l'ordre

Il est dirigé par un bureau

Il comprend en son sein une commission de conciliation et une chambre disciplinaire de 1ère instance

Il est composé de 6 titulaires et de 5 suppléants (au lieu de 6 suppléants, car il n'y avait pas suffisamment de dépôt de candidatures en Picardie)

Depuis le 1er Conseil régional, de nombreuses démarches administratives ont été effectuées auprès de l'URSSAF, de l'INSEE (obtention du n°siret), des impôts, de la Société Générale qui est notre établissement bancaire (choisi par le National)...

La recherche d'un local pour le Conseil régional (selon l'enveloppe budgétaire, la surface d'accueil et l'accès géographique) s'est montrée fructueuse dans le quartier Henriville d'Amiens pour un bail de 6 ans, dans un objectif de sécurité et d'économie

Après maintes relances auprès des fournisseurs, la réception au siège des différents outils de travail (bureautique, informatique,...) s'est échelonnée dans le temps

Le Bureau régional a procédé aux entretiens d'embauche pour un poste de secrétaire administrative à ½ temps. C'est la candidature de Julie Wlodarczyk qui a été retenue, son profil correspondant au travail qui lui est confié

Le rythme de travail se déroule selon le calendrier suivant:

conseil régional de Picardie

21 juin 2006  
14 septembre 2006  
14 décembre 2006  
24 février 2007  
21 avril 2007  
01 septembre 2007  
01 décembre 2007

bureau régional de Picardie

15 février 2007  
28 juin 2007  
29 août 2007

Lors d'une de nos réunions en Conseil régional et après consultation de tous les suppléants pour avis, nous avons étudié chaque article du projet de Code de déontologie pour répondre aux attentes de la Profession.

Nous avons été particulièrement attentifs à l'implication de ces articles qui pouvaient bloquer ou ouvrir notre profession (protection par rapport aux autres professions, progression de nos compétences ...).

Nous avons aussi procédé aux élections des membres du Bureau régional (composé du président, du vice-président et de la trésorière).

Il y a eu désignation des 3 membres titulaires de la commission de conciliation et tirage au sort des membres sortants de notre Conseil régional pour 2008/2010/2012

La commission de conciliation est déjà activée.

Le Conseil régional met à votre disposition des contrats types pour les remplacements et les assistanats. Il suffit de contacter la secrétaire au siège du Conseil régional pour les recevoir.

Vous êtes de plus en plus nombreux à nous demander pourquoi il existe des parutions différentes dans les annuaires pour une même profession.

Nous attendons la promulgation par décret du Code de déontologie qui est actuellement examiné par le Conseil d'Etat.

Dès sa parution, le Conseil régional de l'Ordre interviendra auprès des professionnels qui se distinguent dans les pages jaunes de l'annuaire par une visualisation marquée.

Notre objectif est une parution égale pour chacun, comme elle existe chez les médecins généralistes. Toute insertion payante dans un annuaire est considérée comme une publicité, interdite par notre futur Code de déontologie.

Notre titre « pédicure », « pédicure-podologue », « podologue » est désormais protégé par la loi n°2007-127 du 30 Janvier 2007. Nous veillerons dans nos trois départements à faire retirer de notre rubrique tout professionnel s'y étant inséré et n'étant pas diplômé d'état de notre profession pour usurpation de titre. La sanction est significative et relève du code pénal qui précise que l'usurpation du titre est passible d'une amende de 15000€ et d'un an d'emprisonnement.



